

Service Habitat

OBJET : OPÉRATION FAÇADES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À MME STELLA ROCHE ET M SAÏD CHAOUF, 14 RUE DES CONSULS / 14B RUE DE LA RÉFORME

Une demande de subvention concernant des travaux de ravalement de façades, a été déposée auprès de la commune d'Annonay par Mme Stella Roche et M Saïd Chaouf, copropriétaires de la cour de l'immeuble sis 14 rue de la réforme/14 rue des Consuls, 07100 Annonay (AN115 / AN113).

- M Chaouf est l'unique propriétaire de la maison de ville sise au 14 rue des consuls (AN113), dont les façades seront complètement ravalées,
- Le mur et la porte du clos de la courrette sont détenus en copropriété avec Mme Stella Roche. Cette partie sera également intégralement ravalée (AN113 / AN115).

Nbr de devis	ENTREPRISES	Total travaux HT	Montant HT éligible	Taux (%)	Subvention
Mur et porte du clos de la courrette					
3	NICKEL FAÇADES MENUISERIE CHAUTANT	2 811.48 €	2 701.00 €	50 %	1 350.50 €
Répartition de la subvention entre copropriétaires					
	Mme Stella ROCHE	1 405.74 €	1 350.50 €	50 %	675.25 €
	M Saïd CHAOUF	1 405.74 €	1 350.50 €	50 %	675.25 €
Ravalement façade maison de ville (14 rue des Consuls)					
2	NICKEL FAÇADES	15 577.52 €	13 840.00 €	50 %	6 920.00 €
Répartition de la subvention					
	M Saïd CHAOUF	15 577.52 €	13 840.00 €		6 920.00 €
TOTAL RÉPARTITION DE LA SUBVENTION					
	Mme Stella ROCHE	1 405.74 €	1 350.50 €	50 %	675.25 €
	M Saïd CHAOUF	16 983.26 €	15 190.50 €		7 595.25 €
			Total		8 270.50 €

Ce dossier a fait l'objet d'une instruction par le service habitat et peut bénéficier d'une aide conforme au règlement de l'opération façades.

Le Maire de la commune d'Annonay,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-31 en date du 27 janvier 2020 approuvant le règlement d'attribution de subventions pour le ravalement des façades dans le cœur de ville historique d'Annonay et donnant pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de la délibération en question,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-196 en date du 20 septembre 2021,

intitulée « Cœur de Ville historique – Opération façades – Modification du règlement d'attribution des subventions pour le ravalement des façades »,

CONSIDERANT que la Ville d'Annonay, dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », a décidé de mettre en place une opération façades dans le cœur de ville historique d'Annonay afin d'inciter, par un soutien financier, les propriétaires des immeubles à contribuer à la valorisation du patrimoine collectif et à l'amélioration de l'image du centre ancien,

CONSIDÉRANT que le dossier présenté ci-dessus répond aux critères d'éligibilité de l'opération façade,

DÉCIDE

Article 1 :

L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de huit mille deux cent soixante-dix euros et cinquante centimes (8 270.50 €) répartie sur les comptes de chaque copropriétaire de la manière suivante :

Mme Stella ROCHE 675.25 € (Six cent soixantequinze euros et vingt-cinq centimes)
M Saïd CHAOUF 7 595.25 € (Sept mille cinq cent quatre-vingtquinze euros et vingt-cinq centimes)

Le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant final des travaux sur présentation des factures et attestation de fin de travaux.

Article 2 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône pour contrôle de légalité et à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compté tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon et de son affichage et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184, rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 27 mai 2022

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous-préfecture le : 07/06/2022

Identifiant télétransmission : 007 - 210700100-20220408-34070-AI-1-1